

Métropole  **Toulon Provence Méditerranée**

Appel A Projets 2026

CONTRAT DE VILLE
quartiers2030

Calendrier de dépôt : du 06 octobre au 02 novembre 2025

Métropole 
**Toulon Provence
Méditerranée**


**PRÉFET
DU VAR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*




VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS



PREAMBULE

Le Contrat de Ville a été instauré par la loi du 21 février 2014 dite de programmation pour la ville et la cohésion sociale. Il recense les actions que chaque signataire (État, collectivités, entreprises économiques, culturelles ou sportives...) s'engage à conduire et financer selon les orientations principales définies ensemble.

Dans le cadre de sa compétence en matière de politique de la ville, la Métropole Toulon-Provence Méditerranée assure, depuis sa mise en place le 2 juillet 2015, le suivi et le pilotage stratégique de la mise en œuvre du contrat de ville.

Le Contrat de ville Métropolitain Toulon Provence Méditerranée 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » s'articule autour d'un enjeu central :

L'accès des habitants des QPV aux potentialités et attractivités du territoire métropolitain

Au regard de cet enjeu, il est structuré autour de deux grandes finalités :

- *Renforcer la sécurité et la tranquillité publique et améliorer la situation globale des habitants*
- *Améliorer les parcours individuels des habitants pour favoriser leur épanouissement et leur émancipation*

Le Contrat de Ville métropolitain s'articule autour de 4 objectifs prioritaires :

- la tranquillité publique et la Sécurité,
- l'emploi et l'insertion professionnelle,
- l'éducation et la jeunesse,
- l'habitat et le cadre de vie



LE CADRE GENERAL DE L'APPEL A PROJETS 2026

Cet appel à Projets 2026 présente les orientations prioritaires du Contrat de ville « Quartiers 2030 » et s'applique sur le périmètre de la géographie prioritaire confirmée par décret le 28 décembre 2023, soit 15 QPV.

Il vise à favoriser des actions cohérentes avec les enjeux de chaque quartier prioritaire, coconstruites selon les enjeux déterminés par les feuilles de route communales présentées synthétiquement ci-dessous et consultables dans leur intégralité sur <https://metropoletpm.fr/agir-pour-reduire-les-inegalites-en-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville>

FEUILLES DE ROUTE SYNTHETISEES

- Toulon : Besoins & attendus + Feuille de route de la ville
- La Seyne sur Mer : Besoins & attendus + Feuille de route de la ville
- Hyères les Palmiers : Besoins & attendus + Feuille de route de la ville
- La Garde : Besoins & attendus + Feuille de route de la ville



**Réunion de lancement de l'Appel à Projets 2026 le 6 octobre 2025 à 9 heures la salle
Franck Arnal 28 RUE VINCENT SCOTTO , 83000 TOULON**

A Toulon, les besoins et attendus de ce nouvel appel à projets s'appuient sur la stratégie communale définie dans la feuille de route communale élaborée en 2024 et intégrée au Contrat de Ville 2024 – 2030.

Les actions en renouvellement et les nouvelles actions devront être cohérentes et/ou ajustées aux éléments qui ressortent des Instances d'Animation Territoriales déclinées à l'échelle des 10 QPV et/ou des rencontres thématiques qui en découlent.

Celles-ci devront, par ailleurs, à l'échelle de chacun des 10 QPV, rechercher au maximum le travail partenarial avec les autres acteurs du territoire associations et habitants pour une information au plus près et la plus large possible des périmètre concernés.

Besoins et Attendus pour les 10 QPV de Toulon - Appel à Projets 2026 :

- **La tranquillité et la sécurité** (actions de rapprochement police population et plus particulièrement les jeunes)
- **Le non-recours, l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations**
- **L'éducation et la jeunesse** (hors orientations de l'Appel à Projet Cité éducative de Toulon et Programme de Réussite Educative)
- **L'emploi et l'insertion socio-professionnelle** (hors compétences Loi plein emploi et dispositifs associés "France Travail" / Appel à Projets DIR et ORR)
- **L'habitat et le cadre de vie**

Rappel des orientations

Le plan d'action

◉ **Champ d'action 1 : Instance d'animation territoriale**

- Fédérer l'ensemble des acteurs, (associations, habitants, institutions) et favoriser l'interconnaissance.
- Identifier les problématiques et besoins propres aux quartiers.
- Piloter, évaluer et ajuster les actions.

◉ **Champ d'action 2 : CLSPD restreint - Procédures**

- Développer et renforcer les procédures en lien avec les problématiques récurrentes qui contribuent au sentiment d'insécurité.

◉ **Champ d'action 3 : Rapprochement jeunes-police**

- Limiter les violences urbaines.
- Sensibiliser à la laïcité et aux valeurs de la République.
- Lutter contre le séparatisme.
- Favoriser le dialogue jeunes-police.

◉ **Champ d'action 4 : Adultes-relais, tous ambassadeurs de l'appropriation de l'information par les habitants**

Conforter le rôle des adultes-relais dans une mission d'ambassadeur et aller vers les habitants pour :

- Créer les conditions d'une participation citoyenne active.
- Soutenir la capacité d'agir individuelle et collective des habitants.

◉ **Champ d'action 5 : Objectif emploi**

- Favoriser l'interconnaissance entre acteurs.
- Renforcer la coopération et la connaissance des besoins sur les territoires.
- Développer le travail partenarial et co construit.
- Articuler les briques de droit commun et couvrir les besoins non satisfaits.
- Accompagner les publics vers l'emploi.

◉ **Champ d'action 6 : Les rendez-vous Quartiers 2030**

- Informer, sensibiliser, mobiliser sur les dispositifs existants l'ensemble des partenaires intervenant sur les QPV.

◉ **Champ d'action 7 : Culture & Vous ?**

- Renforcer l'accès à la culture.
- Proposer une offre d'activités culturelles pour tous et toute l'année.
- Favoriser des résidences d'artistes au sein des QPV.
- Développer des parcours culturels pour et avec les habitants.
- Mobiliser les médiateurs culturels existants.



Réunion de lancement de l'Appel à Projets 2026 le 16 octobre 2025 à 9 h à l'espace culturel municipal Henri Tisot, avenue Jean Bartolini 83500 La Seyne-sur-Mer

A La Seyne-sur-Mer, l'appel à projets 2026 s'appuie sur les concertations menées tout au long de l'année avec les partenaires et les habitants. L'objectif est de renforcer la mise en œuvre de la feuille de route communale construite autour de cinq grands enjeux : sécurité et tranquillité publique, éducation et jeunesse, emploi et insertion, habitat et cadre de vie, et accès aux droits.

Besoins et Attendus pour les 2 QPV de La Seyne-sur-Mer - Appel à Projets 2026 :

- **Renforcer la coopération** entre associations, habitants et institutions pour améliorer l'efficacité des actions.
- **Développer des projets collectifs** autour de la nature en ville, de la transition écologique et des initiatives fédératrices.
- **Associer davantage les habitants** aux politiques publiques par des temps d'échange, des actions de proximité et la valorisation de leurs initiatives.
- **Améliorer le cadre de vie** dans les quartiers (espaces extérieurs, image du quartier, solidarité et entraide).
- **Promouvoir l'accès à la culture de proximité** et lutter contre l'enclavement territorial en favorisant la découverte du patrimoine métropolitain.
- **Soutenir l'insertion professionnelle** et l'accompagnement vers l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail.
- **Faciliter l'orientation professionnelle des jeunes** en mobilisant les entreprises et les familles, et en valorisant les filières locales porteuses d'emplois d'avenir.

Rappel des orientations

Le plan d'action

🕒 **Champ d'action 1 : Contribuer au maintien de la sécurité, la tranquillité publique et la prévention de la délinquance**

- Associer les habitants au maintien de la tranquillité publique.
- Renforcer les dispositifs de médiation.
- Développer les actions de prévention primaire.
- Contribuer à l'insertion sociale des jeunes.
- Soutenir l'aide aux personnes vulnérables.

🕒 **Champ d'action 2 : Développer des parcours éducatifs de qualité particulièrement auprès des jeunes**

- Améliorer la cohérence éducative territoriale.
- Soutenir la parentalité.
- Renforcer la prise en charge du public jeune.
- Faciliter l'orientation des jeunes.
- Faciliter l'accès à des loisirs de qualité.

🕒 **Champ d'action 3 : Favoriser l'emploi, la création d'entreprises et la levée des freins en synergie avec le réseau local de l'emploi**

- Renforcer la qualité des actions d'accompagnement global.
- Favoriser la levée des freins à l'emploi.
- Faciliter le recours au droit commun.
- Favoriser la lisibilité des actions déployées.
- Soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités d'entreprises.

🕒 **Champ d'action 4 : Renforcer la gestion des espaces publics et la qualité du cadre de vie des habitants**

- Favoriser la participation des habitants.
- Intégrer la transition écologique dans la rénovation des espaces publics.
- Contribuer à l'amélioration de l'habitat.
- Impulser l'innovation au sein des QPV.

🕒 **Champ d'action 5 : Favoriser la mixité sociale et l'accès aux droits**

- Permettre à chaque usager d'avoir accès à ses droits.
- Promouvoir les valeurs républicaines pour lutter contre les discriminations.
- Renforcer la prévention santé.
- Développer l'accessibilité des habitants à l'offre culturelle du territoire.
- Favoriser l'accès au sport.



Réunion de lancement de l'Appel à Projets 2026 le 25 septembre 2025 à l'Espace Nautique de Hyères

A Hyères, l'appel à projets 2026 s'appuie sur une feuille de route élaborée en 2024 à partir des concertations citoyennes, du socle métropolitain, ainsi que des grandes orientations définies par l'État. Cette démarche participative a permis de construire une stratégie territoriale spécifique, cohérente avec les besoins locaux et les dynamiques partenariales.

Besoins et Attendus pour les 2 QPV de Hyères-les-Palmiers - Appel à Projets 2026 :

Des orientations réaffirmés pour un impact renforcé.

L'amélioration du cadre de vie : les projets favorisant l'habitat, la sécurité, la prévention, l'animation de quartier, la transition écologique et les dispositifs de proximité (comme la régie de quartier) seront valorisés, avec une attention accrue portée à leur articulation et leur impact sur le quotidien des habitants.

La synergie associative et la vie de quartier : le rapprochement entre les associations et les dynamiques de quartier constitue une priorité. Il s'agit de renforcer la coopération locale, de mieux ancrer les actions dans les réalités du terrain, et de soutenir les projets coconstruits avec les habitants.

La participation citoyenne active : l'implication des habitants dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions sera renforcée. Les initiatives visant à mobiliser les publics éloignés, notamment les jeunes et les seniors, seront particulièrement encouragées.

Rappel des orientations

Le plan d'action

► **Champ d'action 1 : *Vivre son quartier en sécurité***

- Installer une démarche de Gestion Urbaine et Citoyenne de Proximité (GUCP).
- Dynamiser les actions citoyennes de proximité, dans le cadre général d'une articulation cohérente entre médiation sociale et prévention spécialisée.
- Assurer le déploiement d'actions de prévention de la délinquance.
- Installer une démarche partenariale de suivi éducatif, autour du climat éducatif et du traitement individualisé des situations des jeunes, dans le cadre du CLSPD.

► **Champ d'action 2 : *Participer et faire vivre le quartier***

- Favoriser l'engagement et la participation citoyenne des jeunes.
- Sensibiliser les enfants et les jeunes aux gestes citoyens et éco-citoyens.
- Encourager la participation citoyenne et le pouvoir d'agir des habitants.
- Création d'une « Maison des habitants et des projets » sur le Val des Rougières.

► **Champ d'action 3 : *Travailler pour s'émanciper***

Les actions initiées sont pilotées et évaluées par le Comité Emploi communal (France Travail, Mission locale, CAP Emploi, ville, État, Métropole).

- Orienter, accompagner les habitants vers l'offre proposée par le Service Public de l'Emploi.
- Faciliter la levée des freins à l'emploi.
- Favoriser l'engagement du monde économique dans la découverte des métiers et l'orientation précoce.
- Encourager les démarches entrepreneuriales.
- Créer un groupe d'entreprises locales et engagées.

► **Champ d'action 4 : *Bouger, s'ouvrir, prendre soin de soi***

- Rendre davantage accessible l'information relative à la santé.
- Accompagner en proximité les publics en situation de fragilité sociale et/ou psychologique.
- Favoriser l'épanouissement individuel et collectif par une pratique artistique et culturelle accompagnée.
- Favoriser l'épanouissement individuel et collectif par une pratique sportive accompagnée.

► **Champ d'action 5 : *Grandir et réussir***

Le programme « Cité Éducative » constitue le volet éducatif du Contrat de ville.

Les orientations suivantes sont mentionnées car ayant émergé spécifiquement lors de la co-construction du Contrat de ville.

- Accompagner en proximité la fonction parentale dans la relation aux institutions scolaires.
- Développer une nouvelle offre d'animation pour les enfants sur les temps extra scolaires.



A La Garde, l'appel à projets 2026 s'appuie sur les enjeux spécifiques de sa feuille de route : une image et un climat du quartier à valoriser, l'accès aux droits pour certains publics isolés, des dynamiques socio-éducatives à conforter, l'implication de la jeunesse et l'engagement civique, la participation à la transition écologique.

Besoins et Attendus pour le QPV de La Garde - Appel à Projets 2026 :

- « **Aller vers** » et **médiation sociale de proximité** pour mieux orienter, prévenir, animer les publics et, ainsi participer au vivre ensemble et à l'apaisement du climat local. Exemple : animations pied d'immeuble / démarchage des publics...
- **Animations permettant des passerelles** en lien avec les projets globaux et les structures communales : insertion emploi (BMEE), passerelle culturelle (création du nouveau pôle multiculturel), accès aux droits pour lutter contre le non-recours et prévention santé (CCAS, centre de solidarité...), parentalité (MIS, Maison des Parents...), inclusion numérique et prévention écran (écrivain public, MIS...), etc.
- **Renforcer la prise en compte de la jeunesse** sur le quartier : animation et soutien des initiatives jeunes/ projets éducatifs pour ce public pour éviter l'oisiveté, le repli ou des dérives
- **Avec une attention particulière sur les périodes charnières**, hors temps scolaire lorsque les structures municipales sont fermées (vacances, soir et week-ends)
- **Actions adaptées** en faveur du développement durable, de la transition écologique et de la qualité de vie.

Rappel des orientations

Le plan d'action

« Engagement Romain Rolland 2030 »

Une feuille de route spécifique et adaptée au territoire.

► **Champ d'action 1 : *Bien vivre***

- Maintenir une politique locale active de sécurité / Prévenir la délinquance.
- Favoriser le « vivre ensemble » en veillant à assurer la tranquillité publique.
- Mettre en œuvre le protocole de l'ATFPB.
- Poursuivre le désenclavement du quartier en intégrant la transition écologique.
- Améliorer la qualité de vie résidentielle.

► **Champ d'action 2 : *Grandir et s'accomplir***

- Favoriser la mixité sociale.
- Développer l'accès à la culture, au sport et aux offres de loisirs.
- Poursuivre une politique Enfance-Jeunesse forte.
- Favoriser la réussite éducative et élargir le champ des possibles.
- Soutenir la parentalité en cohérence avec la CTG.

► **Champ d'action 3 : *Travailler et entreprendre***

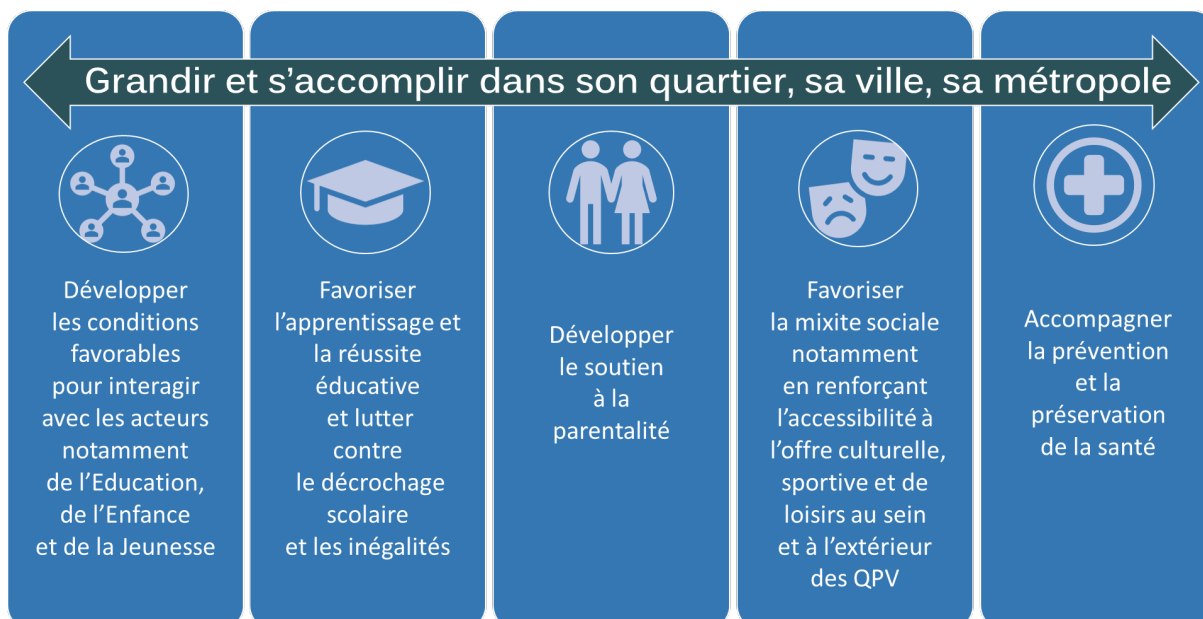
- Faciliter l'accès à l'offre de droit commun.
- Poursuivre l'accompagnement du public éloigné de l'emploi en encourageant la levée des freins.
- Articuler les missions du réseau local pour l'Emploi du QPV.
- Pilotage et animation d'un Comité Objectif Emploi.
- Soutenir et développer l'activité et l'attractivité du territoire.

► **Champ d'action 4 : *S'émanciper et s'engager***

- Renforcer et pérenniser des espaces de proximité d'accompagnement social et de soutien administratif.
- Promouvoir l'autonomisation des individus.
- Promouvoir l'accès à la santé et contribuer à l'adoption de comportements favorables.
- Mettre en place une participation citoyenne dynamique et inclusive.
- Agir sur les comportements discriminants pour réduire les inégalités de traitement dans l'accès aux droits.

► **Concertation citoyenne dynamique et inclusive tout au long du Contrat de ville des habitants et des acteurs du territoire pour co-construire.**

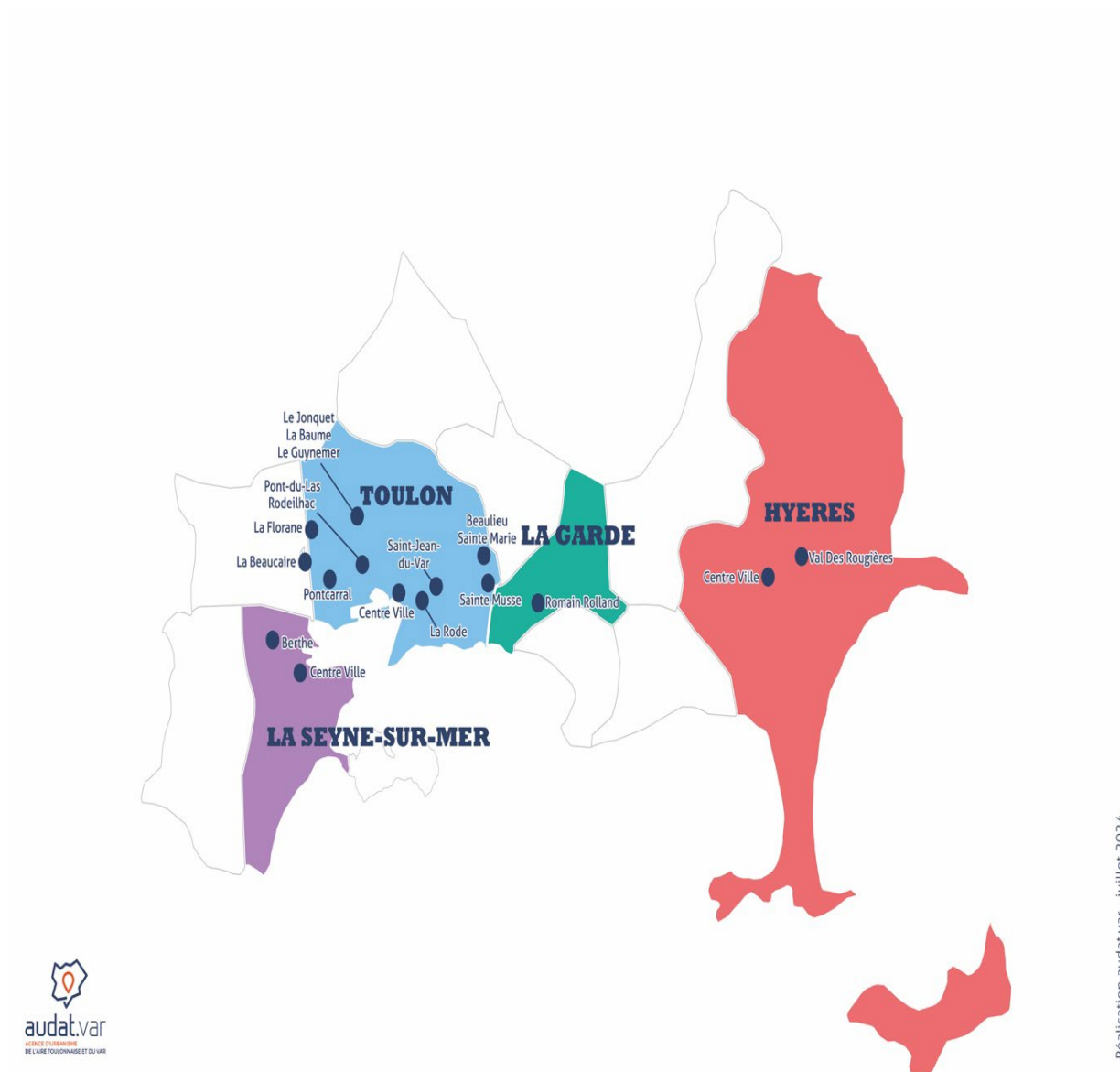
LES 4 ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE ET LEURS OBJECTIFS





L'appel à projets 2026 vient compléter les démarches de déploiement des politiques de droit commun sur les quartiers qui demeurent les premiers outils de la politique de la ville, suivant les objectifs du Contrat de Ville.

LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE



[HTTPS://SIG.VILLE.GOUV.FR/PAGE/224/LES-QUARTIERS-PRIORITAIRES-DE-LA-POLITIQUE-DE-LA-VILLE-2024](https://sig.ville.gouv.fr/page/224/les-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville-2024)

ATTENDUS A L'EGARD DES PROJETS

L'instruction des projets reposera sur les critères suivants :

1. Adéquation avec le Contrat de Ville

- Répondre à **au moins un des enjeux** du Contrat de Ville 2024-2030.
- S'inscrire dans les orientations et enjeux précisés dans la fiche communale concernée.

2. Partenariats et cohérence territoriale

- Être élaboré **en partenariat** avec les équipes opérationnelles locales et en cohérence avec les actions déjà existantes sur le ou les territoires ciblés.
- **La co-construction** avec les équipes opérationnelles est **obligatoire** avant tout dépôt, afin de :
 - Favoriser l'émergence d'actions **innovantes** et **transversales**.
 - Répondre aux besoins identifiés dans le quartier.
 - Mobiliser d'autres partenaires de la politique de la ville locale pour renforcer l'impact.

3. Participation des habitants

- Les projets doivent favoriser la **mobilisation et l'implication des habitants**, de manière active et concrète, dans leur conception, leur mise en œuvre ou leur évaluation.

LES CRITERES DE RECEVABILITE DES PROJETS DEPOSES

- ☐ Mon projet répond à **au moins un enjeu** de la fiche communale ciblée.
- ☐ J'ai rencontré l'équipe opérationnelle pour coconstruire mon projet.
- ☐ Les besoins sont identifiés et justifiés par un diagnostic local.
- ☐ Mon action bénéficie prioritairement aux habitants des QPV.
- ☐ Les objectifs de mixité femmes/hommes sont précisés et argumentés.
- ☐ Les indicateurs d'évaluation sont définis.
- ☐ Ma structure est éligible (association loi 1901, établissement public, autre organisme à but non lucratif avec SIRET valide).
- ☐ Le dossier est complet et sera déposé dans le délai imparti.

Questions fréquentes

1. Puis-je déposer un même projet sur plusieurs communes ?

Oui, à condition d'adapter votre proposition aux enjeux et besoins de chaque commune (cf. besoins et attendus des fiches communales) et de préciser les différents territoires concernés dans la fiche d'instruction.

2. Quelles dépenses sont inéligibles ?

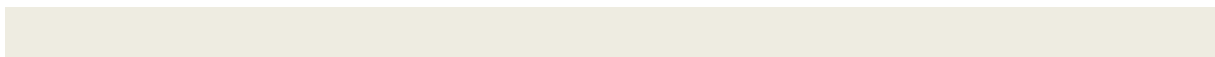
Les frais de fonctionnement courant de votre structure, les investissements lourds non liés directement au projet, et toute dépense déjà financée par un autre dispositif.

3. Puis-je déposer si mon association n'a pas encore un an ?

Oui, si vous êtes déclarés, à jour de vos statuts et disposant d'un numéro SIRET.

4. Dois-je rencontrer les équipes opérationnelles avant de déposer ?

Oui, la co-construction est obligatoire pour être recevable.



MODALITES DE DEPOT

www.var.gouv.fr

<https://metropoletpm.fr/demarches/repondre-lappel-projets-du-contrat-de-ville>

Les porteurs de projet n'auront qu'un seul dossier à compléter sur la plateforme DAUPHIN. En conséquence, il est donc impératif que la demande soit complète : tous les champs doivent être renseignés (thématique, intitulé selon le format attendu, territoire, bénéficiaires, périodicité, budget prévisionnel, etc.).

Pour une première demande de subvention sur la plateforme DAUPHIN :

Le porteur doit se connecter sur la plateforme Dauphin pour créer son compte personnel :

<https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Il choisit son identifiant et son mot de passe. Ce compte permettra au porteur de déposer une demande de subvention, de la modifier et de mettre à jour les informations de son organisme. Si ce n'est pas une première demande, le porteur dispose déjà d'un code tiers.

Il est indispensable de vous référer au guide de l'utilisateur pour la saisie de votre dossier.

Pour les actions subventionnées en 2025 via une CPO Etat, aucun dossier ne doit être déposé en 2026 par le porteur. Les demandes N+1 et N+2 seront générées automatiquement par DAUPHIN dans l'espace personnel du porteur à compter de janvier 2026.

Toutefois, le bilan de ces actions devra être saisi dans DAUPHIN dès ouverture du module pour justifier chaque année l'emploi de la subvention versée.

Spécificités 2026 pour la saisie de votre dossier :

- **L'intitulé du dossier** : "titre de l'action court - CDV MTPM 2026 – initiales* LSSM/LG/T/H de la commune"
*T = Toulon – H = Hyères - LG = La Garde – LSSM = La Seyne sur Mer
- "83 Subventions d'exploitation- Etat" en indiquant le financeur 83-ETAT-POLITIQUE-VILLE (attention le 83 permet de trouver le département du Var)
- Budget prévisionnel du projet : aller dans "83 Subventions d'exploitation- État" en indiquant le financeur 83-ETAT-POLITIQUE-VILLE (attention le 83 permet de trouver le département du Var)
- Mentionner systématiquement en ajoutant 1 € sur chacune de ces lignes dans le budget prévisionnel :
 - o la Métropole TPM
 - o + la ou les communes concernée-s

- o Les porteurs doivent insérer obligatoirement le RIB dans la domiciliation bancaire.
- Pour la commune D'HYERES : **du 14 novembre au 14 décembre 2025**, le site de la ville sera ouvert pour une seconde saisie : <https://hyeres.fr/subventions-aux-associations/>

Un mail sera envoyé aux porteurs **concernés** pour annoncer l'ouverture du site.

- Envoyer par mail aux communes de La Garde, Hyères-les-Palmiers, La Seyne-sur-Mer, Toulon ainsi qu'à la Métropole Toulon Provence Méditerranée :
 - ☐ Le dossier CERFA de demande de subvention généré par la plateforme DAUPHIN (cf. mail de confirmation)
 - ☐ La fiche d'évaluation et de synthèse
 - ☐ Compte-rendu financier intermédiaire

Hyères les Palmiers		
Centre-ville	Service Politique de la Ville Cheffe de service Camille JOURDAN cjourdan@mairie-hyeres.com	Délégué du Préfet Nordine BOURABAA 07.70.06.92.40 nordine.bourabaa@var.gouv.fr f
Val des Rougières	Gestionnaire du contrat de ville Christèle BARBIERI 04.94.00.78.45 cbarbieri@metropoletpm.fr	
Coordonnateur CLSPD : M ^{me} Floriane CAPEL Email : fcapel@mairie-hyeres.com Tél : 04.94.65.02.39		

ANNUAIRE DES SERVICES DU CONTRAT DE VILLE

La Garde		
Romain Rolland	Service Politique de la Ville <u>DGA : Frédéric FERRER</u> <u>Chargée de Mission :</u> Céline DEAL 04.94.08.98.26 cdeal@ville-lagarde.fr	Déléguée du Préfet Suzannie NGANGA 07.85.76.55.64 suzannie.nganga@var.gouv.fr
Coordonnateur CLSPD : M ^{me} Anne PASERI Email : apaseri@ville-lagarde.fr Tél : 04.94.08.99.41		

La Seyne-sur-mer		
Berthe	Service Cohésion sociale <u>Cheffe de service</u> Hana VALENTOVA hana.valentova@la-seyne.fr	Déléguee du Préfet Suzannie NGANGA 07.85.76.55.64 suzannie.nganga@var.gouv.fr
Centre-ville	<u>Cheffe de Projet Politique de la Ville</u> Claire LOFFREDA 04.94.06.96.53 06.74.40.21.59 claire.loffreda@la-seyne.fr	
Coordonnateur CLSPD : Mme Hana VALENTOVA clspd@la-seyne.fr 04 94 06 95 68 / 06 76 12 84 21		

Toulon		
La Florane	<u>Chargées de Mission</u> Nadia JLIDA	Déléguées du Préfet Karine Povinha-Pernet
La Beaucaire		
Pontcarral		
Le Jonquet / La Baume Le Guynemer		

Pont du Las / Rodeilhac	njlida@mairie-toulon.fr 04 94 36 83 77 07 62 55 67 91	karine.povinha- pernet@var.gouv.fr 06.86.85.90.32
Centre-ville	Aline GUEIT algueit@mairie-toulon.fr 04 94 36 83 76 07 60 65 12 68	
La Rode		
Saint-Jean du Var		
Sainte Musse		
Beaulieu / Sainte Marie		
Assistante Administrative Emmanuelle LELEVÉ poliville@mairie-toulon.fr 04.94.36.83.72		
Service Politique de la Ville Chef de service Politique de la Ville Coordonnateur CLSPD Emmanuel LEBOT elebot@mairie-toulon.fr 04.94.36.31.30 / 06 07 16 43 73		

METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
DGA Habitat Solidarités & Citoyenneté 107 Boulevard Henri Fabre CS 30 536 83041 TOULON cedex 9 Service Cohésion Sociale et Territoriale Cheffe de service : Laura RUY Chargée de mission Insertion-Emploi : Nawel LLAS Chargée de mission Cohésion sociale : Patricia MESNAGER Chargé de mission Cadre de vie / Gestion Urbaine & Sociale de Proximité: Fabien MAISONNIER Chargée de mission Economie Sociale et Solidaire : Léa HERMANGE Chargée de gestion : Aurélié UGENA cdv-tpm@metropoletpm.fr 04.94.93.83.00
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES (DDETS)- VAR
Département Egalité des chances ddets-politique-de-la-ville@var.gouv.fr CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX

LES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE :

La liste des signataires du contrat de ville métropolitain est la suivante :

- La Métropole Toulon Provence Méditerranée,
- L'État,
- Les Communes de Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères-les-Palmiers, La Garde,
- Le Conseil Départemental du Var,
- France Travail, L'Éducation Nationale, Les Services du Procureur de la République,
- L'Agence Régionale de Santé,
- La Caisse d'Allocations Familiales du Var,
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var,
- La Banque des Territoires et la Caisse des Dépôts.
- L'Association Régionale HLM et les bailleurs sociaux : Var Habitat, Toulon Habitat Méditerranée, SAGEM, Adoma, Erilia, Logis Familial Varois.

